

#### CTL EMPLOIS du 19/12/2017

# FO DGFIP 66 REPOUSSE LA TENTATIVE DE LA DIRECTION D'ALLER PLUS LOIN QUE LE CADRAGE NATIONAL POUR LE CADRE A

Nous avons mené le combat dans ce CTL !!!

Confrontée à un exercice de suppressions d'emplois difficile, la Direction qui avoue en interne qu'il n'y a pas de logique dans son raisonnement pour décider de la localisation de ces suppressions, justifie devant nous ses choix en s'appuyant sur une logique administrative (Ex : La dotation cible ) ou humaine (On supprime là où, il y a déjà une chaise vide, un départ à la retraite, une promotion qui s'annonce )

Illustration, la dotation cible DDFIP 66 notifiée par la centrale pour l'IP Audit est de 3 La direction supprime un emploi d' IP audit (ils étaient 4 au tagerfip du 31/12/2017) et le transfère pour l'IP Services de Direction pour régularisation.

Voilà un exemple de logique administrative, quant à l'autre que nous qualifions d'humaine elle oublie l'impact en terme de travail de cette chaise vide sur les collègues lui faisant équipe, elle oublie aussi que le travail lui ne part pas à la retraite et n'a pas de promotion et que par conséquent les agents qui restent voient leur charge de travail augmenter.

## 1) Emploi de A+

#### -1 IP à l'audit et +1 IP à la Direction

Notre analyse : La justification administrative repose officiellement sur une régularisation de dotation cible.

Pour nous en théorie voilà un IP qui pourrait assurer un intérim de poste comptable par exemple.

En terme d'image et d'affichage, à l'heure où nous avons à connaître deux affaires présumées de Détournement-Malversation, supprimer un emploi à l'audit est au mieux peu lisible et au pire incompréhensible.

# 2) Emploi de A

Dans son projet la Direction supprime un emploi de A à la Trésorerie de l'Hôpital, pour le transférer à la ... Direction.

Pour FO DGFIP, c'est une question de principe.

Nous en faisons un véritable casus belli.

En effet, alors qu'il n'y a aucune suppression d'emplois de A décidée par le National pour notre département, la Direction supprime 1 A dans une Trésorerie.

On est déjà dans l'esprit des nouvelles règles de gestion, à savoir l'affectation départementale. Le corollaire des affectations locales fines est bien les suppressions d'emplois fines, avec des garanties fines de maintien dans sa résidence administrative.

Une affectation départementale conditionnera les futures garanties des agents en cas de suppression d'emploi, avec nécessairement une régression sociale.

14 Directions vont expérimenter les nouvelles règles en 2018 La DDFIP 66 ne doit pas être dans l'anticipation en la matière.

La Direction justifie ce redéploiement en précisant qu'il s'agit d'une volonté affirmée de soutien auprès de l'ensemble du réseau.

Là nous sommes au coeur du véritable cheval de troie que constitue le SAR canada dry, pour l'instant dans l'attente de sa prochaine alcoolisation, pour supprimer des emplois et des postes comptables, en prétextant venir en aide aux agents qui n'arrivent plus à faire leur travail correctement.

Dernier argument avancé par la Direction, l'exercice comparatif avec des structures comparables du taux d'encadrement d'un poste comptable.

Cela est aussi au coeur de la nouvelle politique, couplée avec le SAR.

Pour FO DGFIP, comparaison n'est pas raison.

Une trésorerie avec un effectif global de 8 personnes a 1 A comme adjoint.

Un SIE avec quasiment 3 fois plus de monde avait 1 IDIV comme adjoint ainsi qu'un A La Direction y supprimant les IDIV, si on suit cette dangereuse politique comparative, on supprime le A adjoint dans une trésorerie.

On le voit, c'est n'importe quoi!

Pour FO DGFIP, c'est clair il faut 1 A adjoint dans une trésorerie et 1 IDIV adjoint dans un SIE.

En séance, la présidente, Madame Nanté, nous précise qu'effectivement la Direction s'interroge sur le taux d'encadrement par les A, des postes comptables.

Elle met notamment en avant la problématique des 4 adjoints A, à la Trésorerie Municipale.

En toute fin de séance, la Direction capitule sur le sujet et nous annonce le maintien du 2 ème A à la Trésorerie de l'Hôpital, et nous avoue que les 3 IDIV des 3 SIE de PERPIGNAN figurent au TAGERFIP de la DDFIP 66, n'excluant plus un retour en arrière.

Il n 'y aura donc pas de suppression d'1 A dans cette trésorerie, et peut être le retour d'un IDIV dans un SIE.

Nous remercions ici la cgt qui nous a aidé en séance dans ce combat, où nous défendions des principes.

S'agissait-il d'un galop d'essai de la part de la Direction pour tester notre réaction ? Nous ne le saurons jamais.

Mais on le voit bien.

L'heure est au combat et il faut être au clair sur sa plate forme revendicative.

Pour nous la visibilité, la transparence et le soutien de la Direction sont attendus des agents.

L'humain doit être au centre de nos préoccupations, et devenir une priorité absolue.

# 3) Emplois de B

a) Création d'1 B au PRS

Le PRS était déjà un SAR canada dry à sa façon.

S'agissant des procédures collectives, la problématique du stock restant entière, la Direction pense qu'un B de plus au PRS pourra la régler au profit de tous les autres postes comptables concernés.

Pour FO DGFIP, la charge de travail inhérente à ce stock a été sous estimée lorsqu'il s'est agit de supprimer des emplois dans les postes au nom de la départementalisation des procédures collectives, et maintenant nous nous interrogeons si le calibrage prévu pour l'apurer est le bon dans le cadre de l'implantation d'emploi au PRS.

Nous en avons profité pour demander un bilan de la mise en place du PRS, en rappelant qu'il y a eu une vie avant la création de cette structure et que les postes comptables s'en sortaient globalement très bien

Les arguments de la Direction, notamment celui de l'aide apportée pour les procédures lourdes, ne nous ont guère convaincu, la procédure ping pong, étant elle bien connue de tous, chacun se renvoyant la balle avec professionnalisme.

Pour FO DGFIP c'est clair, on a créé le PRS pour supprimer des emplois.

## b) -1 B au PCE

Un B du service de la redevance partant à la retraite, la direction en profite pour supprimer un emploi au PCE.

Déjà on peut s'interroger sur la pertinence de l'intégration du service de la redevance au sein du PCE.

Environ la moitié des départements n'ont plus d'agents ex SCRA ( Service de la contribution de la redevance audiovisuelle )

Cela veut dire qu'il y a quasiment abandon des contrôles dans ces directions là ( Les PCE devant d'abord assurer leur mission historique )

L'idée de la DG était que la mission serait transférée au PCE afin de diffuser la connaissance et la compétence à tous les agents de ce service, suite au départ massif des agents ex SCRA Lorsque l'on songe aux coupes drastiques que veut imposer le gouvernement au service public de l'audiovisuel, il y a dans cette suppression d'emploi, une contradiction à savoir qu'il faut d'abord lutter contre le manque à gagner avant d'effectuer des coupes sombres budgétaires.

#### c) -1B à la BCR

Au regard de l'évaluation de la fraude fiscale dans notre département frontalier, supprimer un poste dans ce service donne un bien mauvais signal, et en terme d'affichage, cumulé à la suppression d'emploi au PCE, c'est tout simplement désastreux.

Que dire enfin de l'argument de la direction qui justifiait la suppression des antennes du PCE à Prades et à Céret, en disant que la BCR assurerait parfaitement la présence sur le terrain à leur place.

## d) -1 B au au SIE Réart

Généralement la conséquence d'une suppression d'emploi actée au CTL emplois de décembre 2017 se concrétise au 01/09/2018.

On pourrait nous reprocher de crier avant d'avoir mal.

Mais là nous sommes dans le cas d'un départ à la retraite venant d'intervenir.

Si on le cumule au départ à la retraite en 2018 de l'IDIV, on mesure le réel impact pour ce poste de cette politique.

# e) -1 B au SIE AGLY

Voilà comment on prépare la fusion

On enlève l'IDIV au 01/09/17

On ne remplace pas le comptable qui part à la retraite et maintenant on connait la suite !!!

f) – 2 B Direction en raison de la création des centres de services des ressources humaines

Voilà encore une contre-réforme qui supprime des emplois qui étaient particulièrement utiles pour la collectivité DDFIP 66.

g) -2 B Direction en raison de la réorganisation du recouvrement des recettes non fiscales de l'Etat

Encore une réorganisation préjudiciable aux intérêts des agents et du service public

- 4) Emplois C
  - a) -1 C Direction

Les agents C étant fracassés par les suppressions d'emplois, la direction n'y échappe pas.

b) -1 C SIP AGLY

quoi de mieux pour préparer la fusion.

c) -1 C SIP TET

Quoi de mieux pour préparer la mise en place du PAS

d) -1 C SIP REART

Quoi de mieux pour préparer la réforme de la TH

e) -1 C SIE TET

2 collègues C du service étant inscrites sur le tableau excellent de la liste d'aptitude de C en B ce poste devrait presque s'estimer heureux de ne pas avoir 2 suppressions de C au lieu d'une. Voilà où nous en sommes ... ATTRISTANT !!!

f) – 1 C trésorerie de Cerdagne

Prépare t-on la fusion avec Mont Louis ?

g) – 1 C trésorerie de Rivesaltes

Pourra t-on continuer à assurer la réception du public selon les modalités actuelles ?

h) – 1 C trésorerie de ST Laurent

toujours faire plus avec moins

i) -1 C DIRECTION en raison de la réorganisation du recouvrement des RNF de l'Etat

Vous savez déjà tout le mal que nous en pensons.

En conclusion toutes les unités de travail sont en souffrance, y compris celles qui ne subissent pas de suppressions d'emplois cette année.

Suite au vote unanime contre de l'intersyndicale, le CTL emplois est à nouveau convoqué pour le jeudi 11/01/2018

Nous devons nous mobiliser.

En attendant la section FO DGFIP 66 vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.